

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A116-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A116

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_07

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des
Transports Publics Urbains
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'ouverture de deux nouvelles autorisations de programme :

- le Pôle d'échanges de Gardanne
- le Parc Relais Jas de Bouffan dans le cadre du programme BHNS ligne B,

Il est également nécessaire de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme concernant le Parc Relais Krypton.

OUVERTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

*** Pôle d'échanges de Gardanne :**

La Communauté du Pays d'Aix a engagé une étude de dimensionnement et de faisabilité concernant le pôle d'échanges de Gardanne. Le programme de travaux en résultant consiste à réaménager les 8 quais, et les cheminements piétons et vélos. De même, compte tenu de la demande croissante des usagers, un parking en superstructure de 470 places sera créé. Ce programme est aujourd'hui évalué à 14 000 000 € H.T.

Le suivi de cette autorisation de programme se présente donc tel que :

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	Reste à financer post 2016
6010	DI6011AP	Pôle d'échanges de Gardanne	14 M€	1 M€	2 M€	11 M€

*** Parc Relais Jas de Bouffan :**

Dans le cadre de l'opération « Ligne B du BHNS », il est nécessaire d'aménager le secteur « Lieutenant Colonel Jean-Pierre » en liaison avec le stade Maurice David. Ce programme comprend la réalisation d'un parc-relais enterré de 600 places, les aménagements de surface avec un important volet paysager, un site propre de transport en commun ainsi qu'une modification des voiries. Ce programme représente un coût total de 18 M€ H.T..

Le suivi de cette autorisation de programme se présente donc tel que :

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	Reste à financer post 2016
663	DI663-3	BHNS B Parc Relais Jas de Bouffan	18 M€	5 M€	5 M€	8 M€

AUGMENTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

*** Pôle d'échanges Krypton :**

Dans le cadre de l'avancement des travaux de cet ouvrage, et au fur et à mesure du règlement des situations financières, il est apparu nécessaire d'ajuster le montant total de ce programme afin de prendre en compte la variation des prix sur les marchés de travaux attribués. En effet, la date de référence retenue pour les offres des candidats est le mois d'avril 2010. A ce jour, le coefficient de révision des prix s'établit à 6,81 %, ce qui représente un surcoût de l'ordre de 1,4 M€ H.T., portant le coût total de l'opération à 22 M€ H.T.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc telle que :

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/14	CP 2015	CP 2016	Reste à financer
DI657AP	Pôle d'échanges Krypton	20,602 M€	1,398 M€	22 M€	1,920 M€	14,9 M€	5 M€	180.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n° 2014_A241 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à l'ouverture et la modification d'autorisations de programme ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes :

*** Pôle d'échanges de Gardanne :**

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	Reste à financer post 2016
6010	DI6011AP	Pôle d'échanges de Gardanne	14 M€	1 M€	2 M€	11 M€

*** Parc Relais Jas de Bouffan :**

Opération budgétaire	Opération nature	Libellé Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	Reste à financer post 2016
663	DI663-3	BHNS B Parc Relais Jas de Bouffan	18 M€	5 M€	5 M€	8 M€

➤ **APPROUVER** la révision de l'autorisation de programme suivante :

*** Pôle d'échanges Krypton :**

Code	Libellé Opération	BP 2015	Variation 2015	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/14	CP 2015	CP 2016	Reste à financer
DI657AP	Pôle d'échanges Krypton	20,602 M€	1,398 M€	22 M€	1,920 M€	14,9 M€	5 M€	180.000 €

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015